

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## DE LA COMMUNE DE VALEILLE

### Séance du 14 OCTOBRE 2025

| NOMBRE DE MEMBRES              |                         |                                     |                         |
|--------------------------------|-------------------------|-------------------------------------|-------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice             | Qui ont pris part à la délibération |                         |
| 15                             | 15                      | 13                                  |                         |
| <b>Date de convocation</b>     | <b>: 6 octobre 2025</b> | <b>Date d'affichage</b>             | <b>: 6 octobre 2025</b> |

L'an deux mille vingt-cinq et le quatorze octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **FLAMAND Robert**, Maire.

**Présents** : FLAMAND Robert Maire, BOUCHARD Éric, CREPIAT Annie, GARDON François, VIRICEL Christelle Adjoints, MARGOTAT Lydie, PLOTON Laura, POYET Bruno, VERICEL Géraldine, FRANCE Jean-Marie, CHALLET Thierry, VENET Marie-Louise, DEROSIER Philippe

**Absents excusés** : CHALANDON Edith, ROLLAND Yann

**Secrétaire de séance** : POYET Bruno

#### **DEL6/14-10-25 – Gratuité du loyer de novembre 2025 du commerce**

**Vu** la délibération n° 1/11-10-22 en date du 11 octobre 2022, concernant la location d'un immeuble à usage commercial ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que suite à la dégradation du commerce le 11 août 2025, compte-tenu du montant des réparations d'un montant de 1.146 € TTC, c'est l'assureur de l'occupant qui prend en charge la gestion et l'instruction de ce sinistre.

Il explique ensuite au Conseil Municipal, que l'assuré a une franchise d'un montant de 300 € et demande au Conseil Municipal, de bien vouloir compenser cette franchise, en faisant la gratuité du loyer, d'un montant de 243,91 € HT ainsi que de la licence IV, d'un montant de 40 € HT, sur le mois de novembre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** la gratuité du loyer et de la location de la licence IV du commerce Le Valeille, pour le mois de novembre 2025.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des membres présents.  
Expédition conforme au registre

Le secrétaire de séance,  
Bruno POYET



Le Maire,  
Robert FLAMAND



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203192-20251014-DEL6\_14-10-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/10/2025